



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**Bureau des concours et des examens professionnels**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**N° NOR AGRS1705199C**

**Note de service**

**SG/SRH/SDDPRS/2017-162**

**22/02/2017**

**Date de mise en application : 31/12/2017**

**Diffusion : Tout public**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

SG/SRH/SDDPRS/2016-865 du 10/11/2016 : Concours internes et externes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2017).

**Nombre d'annexes : 0**

**Objet :** Nombre de places offertes aux concours internes et externes d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2017).

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF - DRIAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DREAL - Administration centrale-  
 Directions régionales des affaires maritimes  
 Établissements publics et privés d'enseignement agricole  
 Lycées professionnels maritimes et aquacoles  
 Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection de  
 l'enseignement maritime - MEEM  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA  
 Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat  
 Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de  
 l'enseignement professionnel maritime  
 Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

**Résumé :** Fixation du nombre de places offertes aux concours internes et externes d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés pour la session 2017

**Textes de référence :-** Décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

- Arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé ;

- Arrêté du 4 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017, l'ouverture de concours pour l'accès à la deuxième catégorie et à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés, mentionnés à l'article L.813.8 du code rural et de la pêche maritime.

Les places offertes pour les concours **externes** ouverts pour la session 2017 sont les suivantes :

<b>4ème Catégorie</b> <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>
--

SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Mathématiques – physique-chimie	7
-Sciences économiques et sociales, et gestion option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	3

Les places offertes pour les concours **internes** ouverts pour la session 2017 sont les suivantes :

<b>4ème Catégorie</b> <i>(affectation dans un établissement d'enseignement privé)</i>
--

SECTION/OPTION	NOMBRE DE POSTES
- Mathématiques – physique-chimie	8
-Sciences économiques et sociales, et gestion option C : sciences économiques et économie sociale et familiale	4

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

L'Adjoint au chef de service des ressources humaines

Bertrand MULLARTZ